

Ce qui change dès demain dans votre quotidien



Ce qui change dès demain dans votre quotidien

Réforme des retraites

À partir du 1er septembre, toute une série de mesures relatives à la réforme des retraites sera applicable :

- Suppression de quatre régimes spéciaux, la règle est simple : aucun changement pour ceux qui ont été embauchés avant le premier septembre. Tous ceux qui seront embauchés à partir de ce jour (RATP, industries électriques et gazières, Banque de France, Clercs de notaire, seront affiliés au régime général. ce qui entraînera à terme la disparition de ces régimes.
- Revalorisation des pensions minimales pour les nouveaux retraités, les pensions de retraite les plus faibles seront revalorisées à compter du 1er septembre. La pension minimale notamment augmentera de 100 euros par mois
- Élargissement du dispositif de retraite progressive, Les conditions de départ en retraite progressive évoluent et elle sera notamment accessible aux fonctionnaires et aux libéraux , avec un départ possible dès 62 ans et trois mois.
- Nouveaux droits liés au cumul emploi-retraite,
- Création d'un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle,
- Amélioration du compte professionnel de prévention,
- Création de l'assurance vieillesse des aidants,
- Création de la pension d'orphelin au régime général.

Rupture conventionnelle de travail

Dans le contexte de la réforme des retraites, le forfait social pour les employeurs passera à 30 % des sommes versées au salarié, quel que soit le statut de ce dernier concernant la retraite. Il était de 20 % jusqu'à présent lorsque l'employé était en dessous de l'âge légal de la retraite, dans la limite de deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Cela revient donc à augmenter le coût d'une telle rupture de contrat pour les entreprises.

Les enseignants mieux payés

La rentrée scolaire acte l'entrée en vigueur de la revalorisation du salaire des enseignants . Les professeurs bénéficieront d'une « hausse de rémunération de près de 100 euros nets par mois », selon le ministère de l'Éducation nationale. A cela s'ajouteront les bonus que toucheront les enseignants qui acceptent de nouvelles missions, comme du remplacement ou de l'aide au devoir. Plus un seul professeur titulaire ne touchera moins de 2 100 euros net par mois toujours selon le ministre.

Les salaires des accompagnants d'élèves en situation de handicap seront revalorisés de 10 à 13 % dès cette rentrée.

Des bourses revalorisées pour les étudiants

Le gouvernement a annoncé un geste en faveur des plus précaires. Les bourses vont augmenter de 37 à 127 euros par mois en fonction des échelons. 35.000 étudiants supplémentaires seront par ailleurs éligibles à une bourse sur critères sociaux.

Le prix repère du gaz en baisse

Depuis la fin des tarifs réglementés de vente de gaz, le Commission de l'énergie publie un « prix repère » , qui permet d'éclairer les choix des consommateurs qui négocient un nouveau contrat de fourniture. Au 1er septembre, la part variable hors taxes (HT) d'un consommateur type cuisson/eau chaude et chauffage diminue de 1,56 euro par MWh. Ce dispositif devrait permettre de faire jouer plus facilement la concurrence. Mais prudence sur les propositions trop alléchantes.,

Des facilités pour résilier un abonnement

Dès lors qu'un professionnel offre aux consommateurs la possibilité de souscrire un contrat par voie électronique y compris via une application, il doit également mettre à sa disposition une fonctionnalité simple et gratuite lui permettant d'accomplir en ligne les démarches de résiliation du contrat . Pour résilier un abonnement téléphonique ou à une revue par exemple, plus besoin d'un courrier recommandé ou de démarches complexes. La procédure de résiliation doit pouvoir s'effectuer en trois clics, au moyen d'un bouton très apparent « désabonnement » ou « résilier mon contrat ».